

sécurité incendie



10 CONSEILS PRATIQUES

Comment prévenir les incendies ?

Comment éviter un incendie lié à l'utilisation des appareils rechargeables

- Lisez attentivement les instructions du fabricant et respectez-les en tout temps ;
- Rechargez votre appareil dans un endroit sécuritaire, à l'écart de toute matière inflammable ;
- Respectez le temps maximal prévu pour la recharge (par exemple, en utilisant une minuterie) ;
- Utilisez le chargeur fourni avec l'appareil ou encore un modèle de chargeur homologué ;
- Évitez d'exposer le chargeur à l'eau, à la chaleur ou au froid intense ;
- Ne modifiez et n'altérez jamais le chargeur ;
- Vérifiez régulièrement que le chargeur n'est pas endommagé ;
- Jetez les piles dans un point de collecte ou encore à l'écocentre. Ne les jetez jamais aux ordures ni au recyclage, car elles pourraient déclencher un incendie en étant écrasées par de l'équipement.



Points de dépôt à proximité

Ça tombe pile!

Pour consulter les points de collecte :

 ville.prevost.qc.ca/piles

Prochaines séances du conseil municipal

Lundi 10 mars, à 19 h

Lundi 14 avril, à 19 h

Lundi 12 mai, à 19 h

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale, Prévost).

Webdiffusion

Les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Il est possible d'accéder aux vidéos antérieures des séances sur la page Facebook ou sur YouTube.

Pour joindre les membres du conseil municipal:

 ville.prevost.qc.ca/elus

Points de service:

Hôtel de ville

(Administration, taxation et affaires juridiques)
2870, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0
450 224-8888, poste 0
servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Services aux citoyens

(Requêtes, plaintes, etc.)
2772, boul. Curé-Labelle, Prévost, J0R 1T0
450 224-8888, poste 0
servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site Internet : ville.prevost.qc.ca



Prévost

Suivez-nous !

